



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Appelés

Question écrite n° 9317

Texte de la question

M Jacques Roger-Machart attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur la possibilité pour les jeunes appelés du contingent d'effectuer leur service national dans la police. Il lui demande s'il est possible de faire aujourd'hui un bilan de l'application des dispositions prévues par les lois des 7 août 1985 et 5 juin 1987 et notamment des avantages qu'une telle formule peut comporter tant pour la police que pour la formation des appelés.

Texte de la réponse

Reponse. - Au 1er janvier 1989, l'effectif des policiers auxiliaires est de 3 063, dont 494 en formation dans les écoles de police de Fos-sur-Mer et de Sens. Au cours de l'année 1988, l'effectif des policiers auxiliaires s'est accru de 83 p 100 dont ont pu ainsi bénéficier actuellement 124 municipalités, dont 64 nouvelles au cours de l'année écoulée. Conformément aux engagements pris lors du vote de la loi de modernisation de la police, l'effort de recrutement sera poursuivi en 1989. Des orientations nouvelles ont été retenues, notamment par l'instruction interministérielle du 16 novembre 1988 (JO du 29 novembre 1988) qui permet de recruter des policiers auxiliaires dans les départements et territoires d'outre-mer. Ainsi, 10 d'entre eux sont en cours de recrutement en Nouvelle-Calédonie. Par ailleurs, pour répondre à la fois à des besoins réels et aux vœux des intéressés, il est envisagé d'utiliser ces policiers auxiliaires non seulement sur la voie publique, mais aussi en fonction de leurs compétences personnelles, notamment dans les unités de montagne des CRS ou comme informaticiens ou linguistes. En matière d'efficacité, le bilan du service national dans la police n'est pas, bien évidemment, chiffrable, mais il contribue largement à l'évolution négative de la tendance en matière de statistiques sur la délinquance et la criminalité. Le fait que plus de 100 villes ont aujourd'hui exprimé officiellement leur désir d'accueillir ces jeunes et que, par ailleurs, le volume des candidatures pour faire son service national au sein de la police nationale n'ait jamais été important, confirme bien, s'il en était nécessaire, le succès de cette mesure.

Données clés

Auteur : [M. Roger-Machart Jacques](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9317

Rubrique : Service national

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 1989, page 587